

N°4 - Avril 2009 : JOURNÉE D'ÉTUDES FRANCO-BELGE

« LA PAROLE DU JEUNE, QU'EN FAISONS-NOUS? »

➔ PREMIÈRE TABLE RONDE

La parole aux parents

par Gaëlle CLABAUX, assistante sociale – Janique LEPAGE, psychologue – Eddy CONWAY, éducateur - Unité éducative en milieu ouvert (UEMO) à Tourcoing

Gaëlle Clabaux : l'atelier des parents.

Nous avons pensé qu'il était important de vous présenter rapidement la Direction judiciaire de la jeunesse. Nous sommes tous les trois professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse en France. Nous intervenons donc dans le cadre de mesures éducatives judiciaires pour l'enfance délinquante, dans le cadre de l'ordonnance 1945 en protection de l'enfance, et la demande dans le cadre des articles 375 et suivant du code civil. Donc nous intervenons dans ce qui est communément appelé l'aide contrainte. Donc le plus souvent il y a une décision judiciaire qui s'impose au mineur et à sa famille. Et lorsque c'est la famille ou le jeune qui est demandeur d'un suivi, on se rend compte qu'il y a eu une difficulté à assumer dans le temps cette demande. Nous relevons régulièrement de la culpabilité ou de l'ambivalence. Soit les parents sont fragilisés à un tel point qu'ils ont du mal à se projeter dans l'idée qu'une aide est possible encore, qu'un changement peut advenir dans la situation. Soit ils éprouvent un malaise à l'égard de leur enfant, qu'ils ont le sentiment à un moment donné d'avoir trahi. Dans tous les cas on peut dire qu'il y a une désignation, par l'intervention judiciaire, de ces parents, comme étant défaillants, voire une disqualification. C'est pour cette raison que nous avons choisi aujourd'hui de vous parler de l'atelier des parents.

Avant d'exprimer le dispositif que l'on a mis en place depuis 3 ans, nous allons vous présenter les choses de manière pratique. Je voudrais juste dire deux mots sur l'ensemble des mesures, notre

manière générale d'intervenir dans l'ensemble des mesures qui nous sont confiées. Et cela va tout à fait dans le fil droit de ce que l'on vient de dire pour les écrits. Donc en fait, quand une mesure est attribuée au service, on met en place ce qu'on appelle une réunion de présentation de la mesure. Et selon le type de mesure, il peut y avoir une équipe pluridisciplinaire présente à cet entretien. C'est le cas par exemple des investigations d'orientation éducative, où l'on a l'intervention de l'éducateur, de l'assistante sociale, de la psychologue. Donc les parents et l'adolescent vont être reçus au service, et on va avec eux repartir de l'audience au cours de laquelle cette mesure a été prise. On va leur offrir un premier espace où ils vont pouvoir d'une part exprimer leur sentiment face à l'intervention judiciaire, où ils vont pouvoir s'exprimer sur ce qu'ils ont compris de ce qu'on disait :

Qu'attend le juge de cette mesure ? Pourquoi a-t-il pris cette décision ? Et déjà on voit quelque fois des écarts entre ce qui est écrit sur l'ordonnance et ce que les parents ou le jeune peuvent nous en dire. **Il nous semble essentiel, dès le premier contact, de leur permettre d'exprimer des choses de l'ordre des sentiments, des émotions, pour leur démontrer s'il le faut qu'on est avec eux**, que nous ne sommes pas dans le jugement avec eux et que c'est un espace de parole que l'on veut le plus authentique possible, et que l'on veut construire avec eux.

Au centre du système judiciaire auquel on participe, il y a le juge des enfants. Je ne vais pas ici parler à sa place, mais je suis autorisée à prendre un

passage d'un ancien juge pour enfants de France et je pense que ça va bien planter le décor pour ce que nous entendons autour de notre atelier « La parole aux parents ». Donc je le cite : « Aux jeunes en révolte ou en crise, qui lui sont adressé, après de multiples échecs institutionnels, la justice des mineurs offre un lieu qui situe dans la parole, la résolution de leur conflit. En un mot, dans le champ de la protection judiciaire de la jeunesse, la justice travaille la question de l'identité, là où elle est tellement brisée que plus aucune instance n'accepte de le faire seule. Mais elle apporte un contenant, plus qu'un contenu : famille d'accueil, éducateur, foyer, juge. Elle mobilise les ressources d'une parentalité artificielle, ainsi reconstituée pour construire dans cette fiction le sujet humain. Elle est ce faisant la seule instance qui rend possible de battre à nouveau toutes les cartes : scolaires, familiales, thérapeutiques. » Un petit aparté : c'est vrai que nous avons des jeunes qui sont maltraités, des jeunes qui souffrent de phobies scolaires, des jeunes qui passent à l'acte de manière délictueuse. « Elle pose l'ultime cadre de socialisation qu'une société peut proposer aux jeunes, à l'intérieur duquel les autres cadres doivent se replacer et se reordonner. Elle va miniaturiser l'expérience du lien social, en jouant pour un sujet l'obligation de son inscription dans cet ordre symbolique. »

Je pense qu'il avait tout dit. **On voit qu'on s'inscrit dans quelque chose où l'aide contrainte devient une chance pour certains jeunes, à qui on offre un espace où tout peut être reparlé autrement, tout peut être entendu autrement.** Vous verrez tout à l'heure sur une vignette clinique, il y a des écrits ou des choses qui sont reprises de la parole de l'enfant et qui ne font pas le sens. Donc peut-être que la question suivante sera celle-là : **une fois que la parole a émergé, comment garantissons-nous le fait qu'elle prenne sens ?** Pour le système judiciaire effectivement, mais aussi dans le parcours de vie de cet enfant, de cet adolescent et de sa famille.

Janique Lepage, psychologue Un lieu pour favoriser la parole des parents

Je vais vous présenter ce qui nous a amené à mettre en place l'atelier « La parole aux parents ». Dans le cadre du travail partenarial mené

sur plusieurs années dans la ville de Tourcoing, on s'est rendu compte que les parents des enfants qui faisaient l'objet d'une mesure judiciaire ne fréquentaient pas les lieux de parole fréquentés par d'autres structures, comme les écoles par exemple. Donc nous avons posé l'hypothèse qu'ils avaient peur d'être stigmatisés comme les parents d'enfants délinquants. On est parti aussi du constat que la confrontation au monde judiciaire génère souvent de la peur, on peut être jugé en tant que mauvais parent. C'est pour ça qu'on a voulu offrir un lieu pour favoriser leur parole. On avait déjà vécu une expérience positive dans nos groupes de parents, parce qu'on a dû élaborer dans nos services un pré-accueil destiné aux familles, pour expliquer comment on travaille, quelles sont nos missions, qui intervient dans nos services. Et donc les échanges qui avaient émané de ces rencontres étaient positifs, et nous ont confortés dans l'idée qu'un milieu pour la parole des parents était nécessaire dans notre service. Pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, qui est de permettre la parole, l'atelier peut répondre à plusieurs de ces situations. Il y a certains parents qui ont le besoin d'un espace de parole propre, sinon ils envahissent celui qui est créé par la prise en charge éducative de l'enfant. Il y a aussi certains adolescents qui ne se présentent pas au service et qui refusent tout contact avec l'éducateur. Donc un lieu qui parle aux parents, à côté de la prise en charge éducative, permet de garantir l'espace, la place de l'enfant dans la prise en charge éducative, dans la mesure éducative. Notre groupe de parole est un lieu d'échange et de rencontre. **Il s'agissait pour nous d'inviter les parents à venir au service d'une manière différente.** Donc pour cela on a fait le choix de créer un espace convivial autour d'une relation. Les objectifs sont les suivants : se rendre compte qu'il y a d'autres parents qui traversent des difficultés avec leur enfant, discuter de l'éducation à partir des préoccupations des parents, partir de ce qu'ils vivent concrètement au quotidien chez eux avec leur enfant, valoriser les compétences des parents par la mutualisation des questionnements et des savoirs, rompre l'isolement des parents. Il ne s'agit pas de nous trouver face à eux et de leur donner des solutions, mais c'est vraiment que la parole circule entre eux, et que eux-mêmes disent « j'ai déjà vécu cette situation-là, mais moi j'ai fait comme ça. Peut-être que ça peut vous aider ».

L'atelier parent est présenté aux familles lors du premier entretien au niveau du service, entretien de présentation de la mesure. Il est proposé comme une possibilité aux familles dont les enfants bénéficient d'une mesure de suivi au civil ou au pénal. On a expliqué les mesures d'investigation et de probation, puisqu'on veut aussi que l'atelier s'inscrive dans le temps. Les sessions débutent à la rentrée scolaire, jusqu'au mois de juin. Donc le groupe se réunit tous les samedis matin de 9h30 à 11h -on déborde souvent- toutes les trois semaines en dehors des vacances scolaires. On a choisi aussi un lieu spécifique. Donc c'est un temps différent et un espace différent de l'activité habituelle du service. On a créé ainsi un espace qui permet une autre vision, tant pour ce qui concerne le regard que les parents portent sur nous, que le regard que nous portons sur eux. Et même leurs enfants ils nous disent « nos parents ils sont reçus autrement au niveau du service ». On a choisi aussi qu'il y ait une permanence des intervenants. Tout au cours de l'année c'est toujours les mêmes trois personnes qui interviennent, qui animent. Dès la première rencontre on élabore une charte avec les parents pour garantir à chacun des participants le respect et la discrétion par rapport au contenu. C'est vraiment une relation de confiance pour que les échanges restent authentiques. **Il n'y a pas de compte rendu, il n'y a vraiment aucune note de prise**, mais pour garder une trace de ce qui est fait, de la richesse des échanges et des réflexions pendant les rencontres, on a choisi d'élaborer des oeuvres collectives avec les parents. Donc on s'est mis à la peinture, on s'est mis au dessin. Et on reprend avec eux les mots forts, les compétences qui ont été mises en valeur. On crée une oeuvre, et cette oeuvre est affichée dans la salle d'attente du service. Et c'est aussi une invitation pour les autres parents à participer à ce lieu de partage, partage d'expériences, partage de difficultés, partage de douleurs aussi.

Eddy Conway, éducateur.

Ce que nous avons essayé de mettre en avant avec les parents, c'est que nous sommes nous-mêmes parents. Et donc on essaye de faire comme ça une espèce d'égalité de parents qui parlaient aux parents et qui ont des échanges avec les parents. C'est pour ça que nous ne parlons jamais des mesures des enfants, mais nous

ne parlons exclusivement que de notre façon de présenter notre rôle. Alors il y a aussi autre chose qu'on a évoqué, c'est que nous travaillons actuellement sur l'aide contrainte. On parle effectivement dès le départ de la prise en charge, des mesures aux parents. On présente aussi en cours d'année par voie d'affichage l'intégralité des séances, puisqu'elles courent jusqu'au mois de juin. Donc les parents peuvent très bien venir en cours de session. Les nouveaux cas sont accueillis aussi de la même manière, ce qui permet en plus d'avoir un socle qui permet de fédérer les points de vue. Ce qui est quand même peu évident, il faut l'admettre. C'est vrai que les parents ont du mal à venir en cours de session, avec la peur de ce qu'on va dire d'eux, la culpabilité.

L'atelier veut un échange de points de vue, créer une boîte à outils sur les situations qui paraissent parfois anodines. Ce qui permet aussi un échange de construction, et aussi ça permet de pouvoir pourquoi pas l'appliquer, c'est ce que font souvent les parents d'ailleurs à la maison. C'est un moment d'échange avec leurs enfants, eux racontent ce qui s'est passé, et ça parfois c'est libérateur de la parole y compris de l'enfant. C'est pour ça que souvent c'est de la préoccupation des parents que vient le thème entre guillemets de la session. Il n'y a pas de thème en réalité. Souvent c'est une question comme ça qui vient d'un parent, auquel un autre parent répond, et finalement on se rend compte que toute la séance dure sur ce thème.

Janique Lepage :

Dans cet atelier vous voyez on n'est pas forcément dans l'émergence de la parole de l'enfant. Mais on travaille avec les parents pour voir comment faire en sorte que cette parole soit entendue en tant que telle ? Donc en tant que la parole d'un enfant. Alors c'est vrai qu'au niveau des familles avec lesquelles nous travaillons dans l'atelier parents, c'est proposé à l'ensemble des parents. Mais voilà, on repère quand même des points communs dans les parents qui décident de venir. On a le plus souvent des familles caractérisées par le flou, la confusion des places avec la situation la plus extrême qui est par exemple celle d'un enfant parentifié. En offrant un espace de parole aux parents, confrontée à la parole d'autres parents, ils commencent à prendre conscience

des écarts entre le fonctionnement de leur famille et le fonctionnement d'autres familles, et les difficultés qui sont engendrées par ces difficultés. **L'hypothèse c'est qu'en aidant ces parents à se repositionner en tant que parent, on les aide aussi à repositionner leur enfant dans la place d'enfant. Et ainsi l'objectif devient de faire circuler autrement la parole au sein de la famille.** Je dirais que le plus souvent, les choses ont déjà été dites à un moment donné. Mais elles ont été dites d'une manière émotionnelle, avec de l'agressivité, avec de la confusion. Et du coup, ces choses qui ont été dites n'ont pas été entendues, ont été mal comprises, transformées et interprétées. On a avec les parents je dirais, une certaine vocation de « renarcissiser » les parents. Et du coup, ces parents qui se sentaient défaillants, quand ils rentrent à la maison, ils sont un peu différents, et puis, ils osent dire les choses. Ils osent dire à leur enfant que ça ne s'apprend pas dans les livres d'être parent, et que quelque fois on fait du mieux qu'on peut mais qu'on n'y arrive pas tout à fait. Et que justement le samedi, avec d'autres parents, c'est de ces questions-là qu'ils traitent. Et par exemple on parlait des jeunes qui ne viennent jamais. C'est vrai qu'on a vu une situation se décanter à partir de l'atelier parents, alors qu'on n'a quasi jamais vu l'adolescent. Donc en essayant de baliser avec les parents la place de l'adolescent, nous évoquons avec eux la distance parents-enfants, celle qui permet de garantir l'espace intime de ce dernier et qui rend possible le processus de séparation, d'individuation et l'acquisition d'une autonomie affective et puis matérielle de l'adolescent.

L'objectif de l'atelier est donc d'aider la parole de l'enfant à être entendue dans les instances où elles pourra faire sens. On a parlé du juge des enfants dans l'introduction. Cet espace où l'enfant est en position de sujet, sujet en devenir. Pour les parents aussi, afin qu'ils reconnaissent leur enfant là où il en est, et où eux en sont avec lui. Les parents qui viennent à l'atelier parents sortent de l'isolement de chez eux, ils se retrouvent eux aussi à recréer des liens sociaux. Alors c'est vrai que pour l'instant on n'a pas trop vu de parents retourner dans les instances, mais on a vu des parents reprendre des activités, par exemple associatives, qu'ils avaient. **Ils ne sont plus enfermés dans leur rôle de mauvais parents, ils redeviennent aussi des sujets de la société.**

Eddy Conway : vignette clinique

On a fait le choix pour la première vignette d'une situation d'une jeune fille de 16 ans qui s'appelle Lise, dans le cas d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert. Alors la difficulté de cette jeune fille de 16 ans c'est qu'elle se met en danger uniquement pour attirer l'attention de sa mère, pour qu'elle se positionne en tant que mère. Cette mère qui est évidemment présente et est demandeuse de la mesure, pour autant incapable de se confronter à ce qu'on veut. Mais ça a été quand même quelque chose de positif dans la mesure où elle a su entendre les autres parents. Parce que pour certains ils venaient plus pour le deuxième cas classique que nous rencontrons, à savoir l'absence de leur enfant lors des entretiens. Là madame elle voyait bien que sa fille qui était présente, qui était active dans sa mesure, qui était aussi actrice. Cette dame va peu à peu modifier son comportement par rapport à cette prise en charge de sa fille. Elle a su créer des espaces de parole et d'échange avec elle à son domicile. Si bien que peu à peu cette jeune fille a même retrouvé la parole. C'est elle qui est venue faire un peu le compte rendu de ce qui se passait à la maison à l'issue des entretiens et aussi des échanges dans l'atelier des parents. Peu à peu il y a eu de la confiance de la jeune fille vis-à-vis de sa mère, mais aussi madame qui a vu que sa fille de 16 ans n'était plus une gamine, qui a commencé à grandir et s'autonomiser.

Ca a permis aussi de révéler que l'âge de 16-17 ans était quelque chose de très critique aussi au sein de la famille, puisque l'ensemble de la fratrie avait connu le même problème.

Janique Lepage : autre vignette

Ce sont de jumeaux. On avait donc deux frères. Alors c'est vrai que pour faire bref on va dire que l'un semblait évoluer sur un mode déficitaire et l'autre était dans les répétitions d'actes délicieux violents intrafamilial et sur l'extérieur. Et ces garçons-là on ne les voyait pas au service. Alors encore moins moi en tant que psychologue, que pouvaient-ils avoir à faire avec moi ? Par contre on avait surtout le papa. A l'époque on a bien cru que la maman n'était plus au domicile. C'était le papa qui investissait tout l'espace éducatif ouvert par la mesure. Et puis un jour par hasard on s'est

rendu compte que l'éducatrice référente du passeur à l'acte on va dire pour faire court, dans une conduite, dans le milieu privilégié de la voiture. Je pense que tous les collègues éducateurs voient ce que je veux dire. Il y a une parole intime qui est derrière : « j'ai peur que ma mère me tue ». Un garçon de 17 ans et demi qui agresse et qui dit ça, et qui plus jamais ne revient sur cette phrase. Et donc nous ça nous a mis au travail. Parce qu'effectivement il fallait bien faire quelque chose de cette parole de l'enfant dont ont parle depuis le début de la journée. Et donc on est allé redépouiller le dossier, et on a trouvé un écrit, un bel écrit, donc l'investigation dans l'action éducative pour nos amis belges, et c'était écrit, c'était écrit déjà, un an et demi avant c'était écrit déjà cette phrase dite par l'enfant. Et à l'évidence il fallait qu'il le redise puisque rien n'avait pris sens, ni pour la famille, ni pour le jeune. Et donc voilà, avec

les parents on est reparti de cette parole de l'enfant. Ils ont sollicité en nous la créativité. Alors les parents sont venus à l'atelier parents. La maman là a fait un parcours, ce qu'on appelle une histoire de vie, et à un moment donné la maman a pu avec son fils réévoquer cette crainte-là, qu'elle avait la crainte que son fils la tue. Ça n'avait jamais été dit, puisque c'est un consommateur de chit, et en dessous de l'oreiller il y avait du chit et un couteau. Et puis la maman qui avait un parcours d'enfant de Harqui qui s'est sauvée à 5 ans sans mot mis sur le parcours. Voilà toutes les caisses de résonance. Donc là ça valait le coup de se dire que ce n'est pas le tout de faire émerger la parole; il faut qu'on en fasse quelque chose, on est détenteur de quelque chose de précieux, et il ne faut surtout pas que les jeunes et les familles pensent qu'une fois que c'est dans le cabinet du juge ça ne sert plus à rien.